

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi 24 Février à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Béatrice LEROND, Maire.

**Date de la convocation :** Vendredi 13 Février 2026

Étaient présents : Mme Béatrice LEROND, M. Bruno QUEVILLY, Mme Lydie JOURDAIN, M. Olivier LEROUX, M. Arnaud TROMPE, M. Loïc VALLETTE et Mme Marlène CORUBLE formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Doriane CLERET donne son pouvoir à Mme Marlène CORUBLE et M. Jacques FICET.

Mme Marlène CORUBLE a été nommée la secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 18 Novembre 2025 est adopté à l'unanimité sans aucune remarque par les membres du conseil municipal.

### Délibération 2026/01 Vote du compte financier unique 2025 - budget M57

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Pleine Sève

Vu le CFU 2025 de la commune de Pleine Sève ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné « M. Bruno QUEVILLY » ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Février 2026

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	12 520.23 €	84 739.08 €	97 259.31 €
	Recettes réalisées	21 020.37 €	117 582.30 €	138 602.67 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	25 417.29 €	214 715.54 €	240 132.83 €
	Dépenses réalisées	15 004.00 €	131 392.31 €	146 396.31 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	6 016.37 €	-13 810.01 €	-7 793.64 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	12 897.06 €	129 976.46 €	142 873.52 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	18 913.43 €	116 166.45 €	135 079.88 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent/déficit</b>	<b>18 913.43 €</b>	<b>116 166.45 €</b>	<b>135 079.88 €</b>

Madame le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,  
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 - APPROUVE le CFU 2025 de la commune de Pleine Sève  
 - DONNE pouvoir à Mme le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération 2026/02 Affectation résultat 2025

Le Conseil Municipal,

Considérant que les résultats issus du compte financier unique 2025 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	129 976.46 €
Déficit de fonctionnement année 2025	- 13 810.01 €
<b>Total excédent de fonctionnement</b>	<b>116 166.45 €</b>

Excédent d'investissement reporté	12 897.06 €
-----------------------------------	-------------

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Février 2026

Excédent d'investissement année 2025	6 016.37 €
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>18 913.43 €</b>

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	116 166.45 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	18 913.43 €

### Délibération 2026/03 Redevance du Domaine d'Occupation Public par Orange pour 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de la redevance d'occupation du domaine public par ORANGE selon le tableau ci-dessous :

<u>Redevance d'occupation du Domaine Public pour 2026</u>			
<u>Souterrain (km)</u>	<u>5.266</u>	<u>30.00 € (km)</u>	<u>157.98 €</u>
<u>Aérien (km)</u>	<u>0.968</u>	<u>40.00 € (km)</u>	<u>38.72 €</u>
<u>Emprise au sol (m<sup>2</sup>)</u>	<u>0.50</u>	<u>20.00 € (m<sup>2</sup>)</u>	<u>10.00 €</u>
<b>TOTAL 206.70 € affecté du coefficient d'actualisation de 1.63715 soit 338.40 €</b>			

### Délibération 2026/04 Participation voyage scolaire SIVOS de GUETTEVILLE LES GRES

Les élèves du CM1/CM2 du SIVOS vont participer en Mars 2026 au voyage scolaire. Ils partent à la Clusaz. Une participation de 25% par élève ce qui représente 112.15 € par élève pour la commune de Pleine Sève nous avons 2 enfants ce qui fait un total de 224.30 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation financière au voyage scolaire.

### Délibération 2026/05 Subvention aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une subvention pour l'année 2026 aux associations suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montants accordés en 2025</b>	<b>Montants pour 2026</b>
Vie et Espoir	50 €	50 €
AFM Téléthon	180 €	180 €
Rêves (enfants malades Seine-Maritime)	50 €	50 €
Papillons Blancs	50 €	50 €
Détente Arc en ciel	50 €	50 €
Agir avec Becquerel	120 €	120 €
ADMR Portage de repas Assiette	50 €	50 €
UDSP76	50 €	50 €

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Février 2026

Comité des fêtes	650 €	650 €
Stade Valériquais Rugby		
Office National des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG)		
APF France Handicap	50 €	50 €
Gest Dim	50 €	
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie comité du LITTORAL de la COTE d'ALBATRE	50 €	
Comité des Cadets Porte-drapeau de la Côte d'Albâtre (CFCCPCA)		50 €
Association au cœur des chats		1 <sup>ère</sup> demande
<b>Total</b>	<b>1400 €</b>	<b>1400 €</b>

### Délibération 2026/06 Renouvellement adhésion amicale du personnel

Mme le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'amicale du personnel de la CCCA. Une adhésion sera à verser de 86 € par agent adhérent, à la charge de la commune.

**Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

### Délibération 2026/07 Résiliation adhésion CAUE

Mme le Maire propose la résiliation du CAUE (Conseil d'architecte, d'urbanisme et de l'environnement), ce service fait parti du département et consiste à consulter des architecte, des paysagistes afin d'avoir des conseils, cette adhésion est de 60 €/an.

**Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité de résilier l'adhésion.**

### Questions et informations diverses

- Eaux d'Albâtre a fait un tour au niveau de l'assainissement pour faire un nettoyage de la lagune.
- Arbres bassins versants
- Devis volets logement mairie
- Planning des élections municipales

Le scrutin aura lieu de 8h00 à 18h00

**Dimanche 15 Mars 2026**

#### Présence à 7h50

Mme Béatrice LEROND - Mr Bruno QUEVILLY - Mme Lydie JOURDAIN - Mme Doriane CLERET - Mr Arnaud TROMPE - Mr Loïc VALLETTE

#### 8h00 à 10h30

Mme Lydie JOURDAIN - Mr Loïc VALLETTE - Mme Marlène CORUBLE

#### 10h30 à 13h00

Mr Olivier LEROUX - Mr Bruno QUEVILLY - Mr Loïc VALETTE

#### 13h00 à 15h30

Mme Lydie JOURDAIN - Mme Béatrice LEROND - Mr Arnaud TROMPE

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Février 2026

15h30 à 18h00

Mme Béatrice LEROND - Mme Doriane CLERET - Mr Bruno QUEVILLY

Dépouillement et signature des Procès-verbaux

Mme Béatrice LEROND - Mr Bruno QUEVILLY - Mme Lydie JOURDAIN - Mme Doriane CLERET - Mr Arnaud TROMPE - Mr Loïc VALLETTE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h30.

Récapitulatif des délibérations votées durant le conseil municipal du 24 Février 2026

Le Maire Béatrice LEROND / Secrétaire de Séance Mme Marlène CORUBLE

